



## 2.3.3.1 Mesures d'assistance éducative en milieu ouvert ou semi-ouvert

---

### **Mesures d'assistance éducative en milieu ouvert :**

- Dialogue avec les parents (art. 28 du SGB VIII)
- Accompagnement collectif (art. 29)
- Curatelle éducative, assistance éducative (art. 30)
- Actions éducatives à domicile (art. 31)

Les mesures d'assistance éducative en milieu ouvert sont gratuites.

### **Mesures d'assistance éducative en milieu semi-ouvert :**

- Prise en charge collective après l'école (art. 32)
- Placement adapté en famille d'accueil (art. 32)

Les mesures d'assistance éducative en milieu semi-ouvert peuvent entraîner des frais.